



Municipalité de Sayabec

www.municipalitesayabec.com
www.facebook.com/municipalitedesayabec



Info municipalité

Camp de jour en art et musique



En ce moment, l'adage « les jours se suivent et se ressemblent » est faux.

Nous vous avons proposé un camp de jour de 2 semaines, du 5 au 15 juillet pour 600 \$, mais compte tenu de la situation économique instable, et la situation financière fragile de la plupart des familles, **nous avons pensé que 450 \$ serait une offre plus alléchante.**

Pour l'instant, le camp de jour se tiendrait du 5 au 15 juillet. Mais, là encore, les mesures sanitaires pourraient tout chambarder. Aussi, à la mi-mai, nous communiquerons avec les autorités sanitaires et évaluerons les activités qu'il nous est possible de vous offrir.

Ce que nous vous proposons c'est de réserver une place, et ce, sans dépôt à verser. Nous communiquerons avec les parents intéressés fin mai/début juin.

Ce que nous aimerions accomplir c'est :

Un camp pour les jeunes de 9 ans à 17 ans en chant, danse, théâtre et musique (avec une base en musique).

Le jeune devra apporter son repas du midi et ses collations

Le coût pour la durée de la session inclut le souper du 15 juillet (pour les enfants) suivi d'un spectacle offert aux parents. De plus, tous les jeunes du camp profiteront d'une surveillance sur place et recevront une formation en chant choral. Selon la discipline, il y aura aussi des pratiques supervisées, de la formation auditive et de la musique d'ensemble.

Pour réserver vos places, vous pouvez nous écrire en message privé ou au cdses@mrcmatapedia.quebec

Communiqué – Maison de la Culture



Appel d'artistes pour les vendredis Caboose

Les vendredis Caboose de la Maison de la Culture se tiendront cette année à l'extérieur comme l'été dernier et/ou à l'intérieur si la Santé publique le permet. Le comité est à préparer sa programmation *Boîte à chansons*. Si vous êtes chanteur/chanteuse, slameur/slameuse, musicien/musicienne ou encore un groupe, n'hésitez pas à nous contacter au 418 536-1978 pour vous inscrire.

Appel de conférenciers, d'animateurs d'ateliers, de cours, de causeries, de récits de voyages, etc. pour des activités dans les différentes salles à la Gare. 418-536- 5963.

Suite au verso...

Appel d'artistes pour les vendredis Caboose

La Maison de la Culture de Sayabec est à la recherche **d'artistes et d'artisans(nes) en arts visuels** intéressés à **exposer** pendant l'été et/ou à **présenter leur travail** lors d'activités spéciales (démonstration, vernissage, cours, etc.). La saison estivale débutera le 24 juin prochain. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos coordonnées personnelles, une description de vos techniques et des photos. Un message privé sur notre page Facebook de la Gare patrimoniale/Maison de la culture de Sayabec avant le 10 mai serait apprécié. Nous communiquerons avec vous avant le 1^{er} juin.

Gare Patrimoniale – Maison de la Culture - Bourses



Pour recevoir une bourse, il est temps de s'inscrire

Pour l'année en cours, le comité Gare patrimoniale-Maison de la culture remettra **4 bourses** de 50 \$ parmi les élèves inscrits au programme **Enrichissement musicale**, **1 bourse** de 100 \$ parmi les élèves inscrits dans un programme postsecondaire dans les domaines prévus à la politique et **une bourse** de 200 \$ parmi les jeunes inscrits au **Camp de jour Art et Musique. (6 bourses en tout)**

Pour être admissibles, les jeunes du primaire doivent résider dans l'une des municipalités suivantes : **Sayabec, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël ou St-Damase**. Au secondaire, l'étudiant doit **fréquenter l'école polyvalente de Sayabec ou le 5^e secondaire à Amqui**. Au postsecondaire, il doit être de Sayabec et étudier au cégep, au conservatoire ou à l'université dans l'un des domaines suivants : arts visuels, métiers d'art, musique, théâtre, danse, littérature, patrimoine et cinéma.

Pour se prévaloir d'une bourse, **il faut en faire la demande par lettre** entre le 30 avril et le 30 mai 2021 et mentionner pourquoi vous devriez recevoir une bourse. Cette lettre, qui servira à choisir les lauréats, doit être adressée à la **Maison de la culture de Sayabec et déposée au secrétariat de la municipalité de Sayabec**.

Les bourses seront remises lors du Gratificat de la polyvalente de Sayabec en juin ou à un autre moment si la situation sanitaire (COVID) l'oblige.

Pour info, appelez Ginette Lemieux au 536-5963

Terrain de jeux – Informations

Puisque la Direction générale de la santé publique a transmis au ministère de l'Éducation un avis indiquant que les camps de jour estivaux pourront être en opération cet été dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. La Municipalité aura un terrain de jeux cet été, voici les informations :

Date : 28 juin au 13 août 2021

Heure d'ouverture : 7 h 30 à 17 h

Coût d'inscription : 150 \$ pour l'été par enfant sans service de garde

Inscription : Bientôt en ligne surveiller notre page Facebook

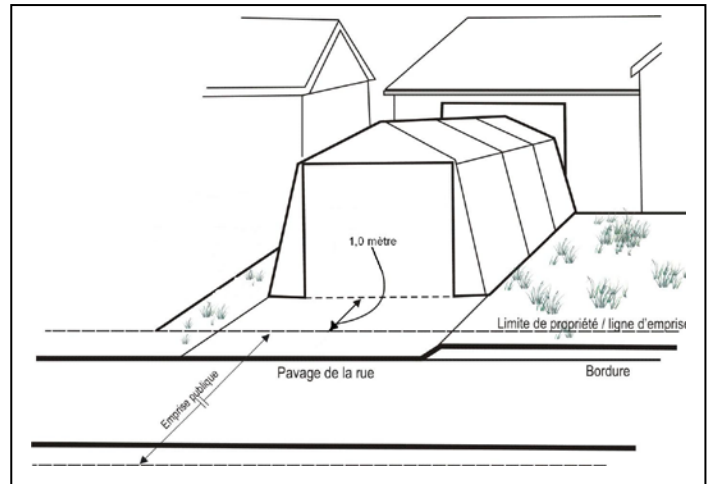
Pour information, contactez Vanessa Fillion, Coordonnatrice des loisirs au 418-536-5440 poste 1410 ou par courriel au v.fillion@mrcmatapedia.quebec .



Les abris d'hiver pour automobile et les clôtures à neige

Les abris d'hiver pour automobile ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du **1^{er} octobre d'une année au 30 avril** de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- L'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre qu'un (1) mètre de la limite de l'emprise de rue;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre que 1,5 m d'une borne-fontaine;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;



- Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- Le terrain est occupé par un bâtiment principal.

Les clôtures à neige sont permises durant la même période et doivent être localisées à une distance d'au moins 1,5 m d'une borne-fontaine.

Soyez informés qu'à partir du mois de mai, l'inspectrice responsable de l'application des règlements d'urbanisme de votre municipalité avisera les contribuables qui ne se seront pas conformés à ces dispositions et seront mis à l'amende s'ils refusent d'obtempérer.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VOUS ÊTES
CORDIALEMENT INVITÉS À
PARTICIPER À NOTRE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE

MAISON
DES JEUNES
DE
SAYABEC

*Bienvenue à tous et
plus spécialement
aux parents! Au
plaisir de s'y voir!*

MERCREDI, LE 2 JUIN
2021 À 19H00



SUR LA PLATEFORME
ZOOM (LIEN À VENIR)

POUR PLUS D'INFORMATION
418-536-3462

à conserver!

Mai 2021



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2 Célébration dominicale de la parole : 11 h	3 Réunion Conseil Municipal 19 h 30  En direct sur la page Facebook de la Municipalité	4 Bibliothèque 14 h à 16 h	5 Bibliothèque : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h	6	7	8
9 Messe : 11 h Fêtes des mères 	10	11 Bibliothèque 14 h à 16 h	12 Bibliothèque : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h	13	14	15
16 Célébration dominicale de la parole : 11 h	17	18 Bibliothèque 14 h à 16 h	19 Bibliothèque : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h	20	21	22
23 Messe : 11 h 30 Célébration dominicale de la parole : 11 h	24 31	25 Bibliothèque 14 h à 16 h	26 Bibliothèque : 13 h à 15 h 30 et 18 h 30 à 20 h	27	28	29